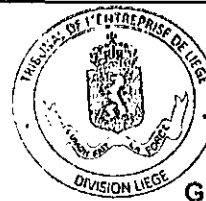
**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25018976*****30 JAN. 2025**

Greffe

N° d'entreprise : **0419 955 560**

Nom

(en entier) : **SAVO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Albert 1^{er}, 72 - 4610 BEYNE-HEUSAY****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Extrait de l'approbation statutaire de l'actionnaire unique du 17/01/25

[...]

Résolution 1 – Démission des administrateurs

L'actionnaire unique a pris connaissance des lettres de démission adressée au conseil d'administration en date du 17/01/2025 de la part des administrateurs suivants :

- Jean-Marc NOEL

- La SRL ERYGE, représentée par Monsieur Jean-Marc NOEL et Madame Alexandra NOEL

L'assemblée générale acte également la fin du mandat de délégué à la gestion journalière de la SRL ERYGE à la date du 17/01/2025.

L'actionnaire unique prend acte de la démission des deux administrateurs en date du 17 janvier 2025 et leur donne décharge pour l'exercice de leur fonction jusqu'à ce jour.

L'actionnaire unique veillera à ce que leurs démissions soient publiées aux annexes du Moniteur Belge afin de rendre la fin de leur mandat opposable aux tiers.

L'actionnaire unique les remercie pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Résolution 2 – Nomination d'un nouvel administrateur

L'actionnaire unique décide de nommer aux fonctions d'administrateur, la SRL NOHAM, immatriculée à la BCE sous le numéro 1016.949.681, représentée par Nicolas BRIAMONT, et ce pour une durée illimitée.

L'exercice du mandat est rémunéré sauf décision contraire de l'assemblée générale et prend effet ce jour.

La SRL NOHAM, représentée par Nicolas BRIAMONT, déclare accepter sa nomination et atteste satisfaire aux conditions requises par la loi et les règlements, ainsi que par les statuts de la Société pour l'exercice de son mandat.

Séance tenante, l'administrateur décide de nommer comme administrateur délégué la SRL NOHAM représentée par Nicolas BRIAMONT. Son mandat prend effet ce jour et pour une durée illimitée. Le mandat est rémunéré.

Résolution 3 - Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs à chacun des administrateurs et à Monsieur Jean-Michel COLLARD, expert-comptable certifié, représentant la SComm Jean-Michel Collard, administrateur délégué de la SRL Aco Compta, ayant ses bureaux Rue de Maestricht, 42 – 4651 BATTICE, chacun agissant seul avec faculté de substitution, en qualité de mandataire aux fins d'exécuter les résolutions qui précèdent, et notamment procéder aux éventuelles publications aux Annexes du Moniteur belge et effectuer toute modification des données de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des guichets d'entreprises.

[...]

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Jean-Michel COLLARD, expert comptable
représentant la SComm Jean-Michel COLLARD
Administrateur délégué de la SRL Aco Compta
Mandataire

Déposé en même-temps : approbation statutaire de l'actionnaire unique du 17/01/25

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).